

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

44 RUE DE LA BRETONNERIE - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1
Minitel : 3617 INFOGREFFE
www.infogrefe.fr
02.38.78.07.18/20 (STES) ou 17 (COMM)

MARCEAU CONSEIL
8 RUE DE LA REPUBLIQUE
45000 ORLEANS

V/REF :

N/REF : 2006 B 541 / 2007-A-4706

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ORLEANS certifie qu'il a reçu le 07/12/2007,

Rapport du commissaire aux apports
- EN DATE DU 05.12.2007

Concernant la société

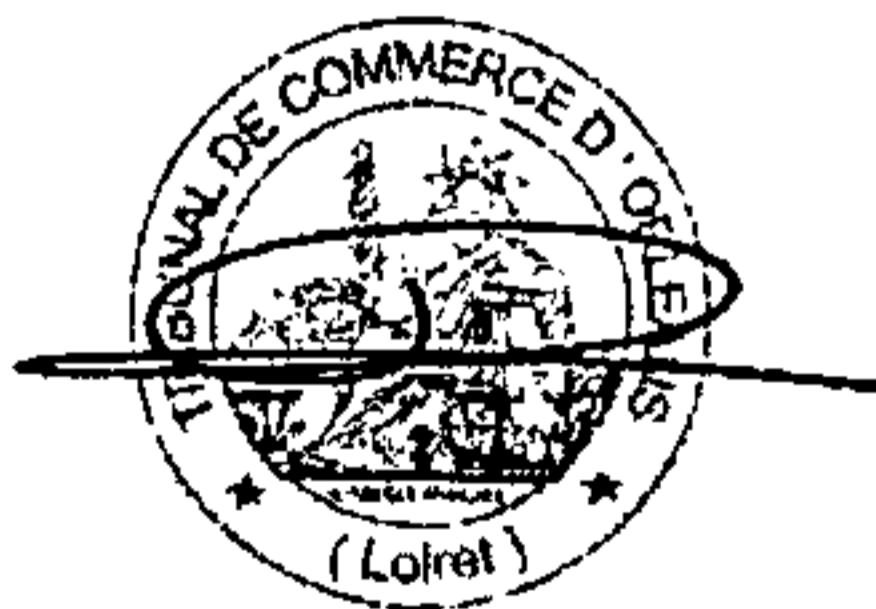
DERET FD
Société à responsabilité limitée
331 Ancienne route de Chartres
45770 Saran

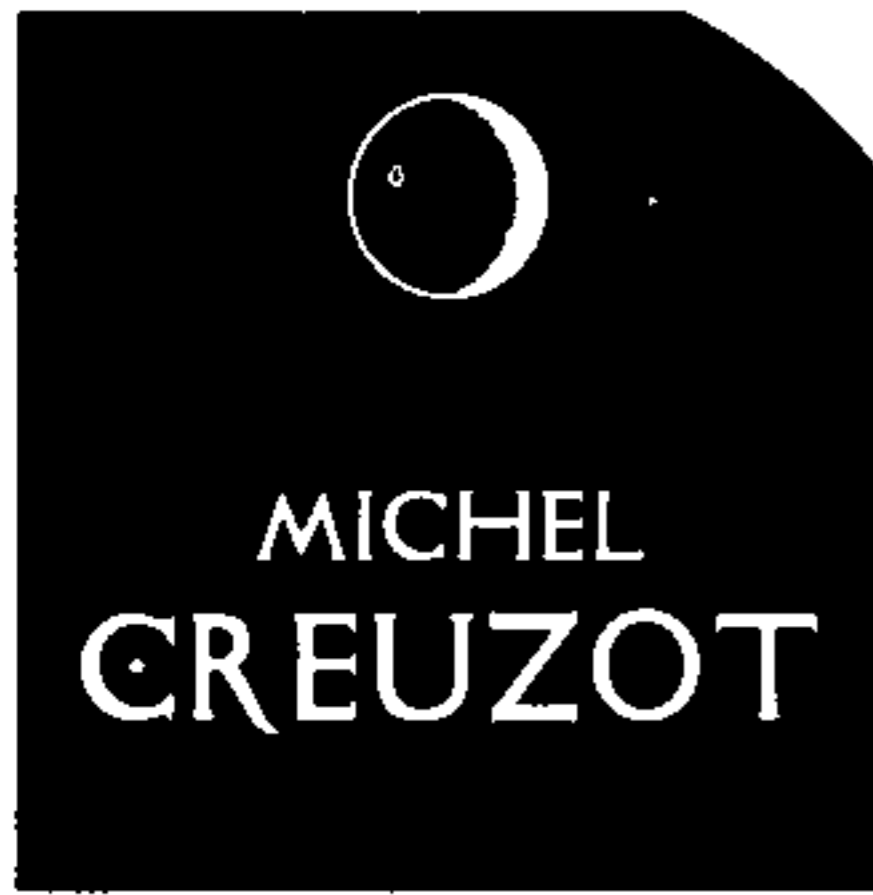
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-4706 le 07/12/2007

R.C.S. ORLEANS 490 551 629 (2006 B 541)

Fait à ORLEANS le 07/12/2007,

Le Greffier





Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

S.A.R.L. " DERET FD "

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros

331 Ancienne Route de Chartres

45770 SARAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Présenté par

SA Michel CREUZOT
Commissaire aux Comptes

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros - R.C.S. Montargis B 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cédex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.38.67.23.62
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

*Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans*

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cédex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.38.66.76.22

151, avenue Denis-Papin
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
☎ 02.38.61.47.15 / Fax : 02.38.61.47.17

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMANDOUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.38.89.55.56

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.38.31.33.46

60 faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.68 / Fax : 02.38.30.67.72

Membre  Association
technique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur la rémunération des apports effectués à la société

"DERET FD"

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Orléans, en date du 15 novembre 2007, concernant les apports effectués par **Monsieur Frédéric DERET** à la société « **DERET FD** », nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L. 223-33 et L. 223-9 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet d'apport signé par la personne et le représentant de la société concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

La relation de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation des valeurs.

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Nature et objectifs de l'opération

Monsieur Frédéric DERET se propose d'apporter à la société « DERET FD » les titres qu'il détient dans le capital social de la société S.A.R.L. « CPLE ».

La S.A.R.L. « DERET FD » contrôlerait ainsi une partie du capital de ladite société.

Ces apports se traduiraient par une augmentation de capital de la société « DERET FD ».

1.2. Société bénéficiaire de l'apport

La société « DERET FD » est une société à responsabilité limitée au capital social de 2 000 euros, composé de 200 parts de 10 euros de nominal ayant son siège social 331 Ancienne Route de Chartres, 45770 SARAN.

La société a pour objet, en France et à l'étranger,

- Tous investissements et prises de participation dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer quelqu'en soit la forme et l'objet, par achat, souscription, échange, fusion, alliances ou autrement,
- Toutes activités de prestations de services dans les domaines administratifs, commerciaux et management,
- Toute assistance générale en matière, informatique, marketing, publicité et de manière générale, toutes prestations susceptibles de développer les services généraux techniques,
- Le cautionnement de toute obligation contractée par une société filiale dans le cadre de son objet social,
- La réalisation de toutes études et prestations de services se rapportant aux activités précitées,

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.3. Description et évaluation des apports

La société « **CPLE** » est une société à responsabilité limitée au capital social de 15.300 euros, composé de 510 parts sociales de 30 euros de nominal, ayant son siège social 331 Ancienne Route de Chartres, 45770 SARAN.

Son objet social est la propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ou dont elle pourrait obtenir la jouissance en vertu d'un contrat de crédit-bail.

Aux termes du contrat d'apport, Monsieur Frédéric DERET apporte 170 parts, sur les 510 parts sociales composant le capital social de la société « **CPLE** ».

Les 170 parts apportées sont évaluées à 8.141 euros chacune soit un apport global de **1.383.970 euros** qui sera rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 138 397 parts de 10 euros chacune entièrement libérées de la société « **DERET FD** ».

1.4. Conditions des apports

Monsieur Frédéric DERET apporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit 170 parts sociales de la société « **CPLE** ». Lesdits apports en nature à titre pur et simple sont exclusifs de tout passif quelqu'en soit la nature et portent uniquement sur les titres détenus dans la société « **CPLE** » à l'exclusion de tout autre élément tant d'actif que de passif.

Les parts sociales sont apportées avec jouissance courante.

Les dividendes susceptibles d'être distribués par la société « **CPLE** » au titre de l'exercice en cours reviendront à la société bénéficiaire de l'apport, la **S.A.R.L. « DERET FD »**.

2 - DILIGENCES ET APPRECIATION DES VALEURS

2.1. Diligences

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimés nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- analyser les méthodes de valorisation des différents apports et contrôler leur correcte application aux apports,
- nous assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nous nous sommes assurés notamment que l'apporteur était propriétaire des titres apportés. Nous avons également consulté les comptes de la société concernée.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Les 170 parts sociales représentant 33,33 % du capital social de la société « **CPLE** » apportées sont évaluées à la somme de 8.141 euros la part apportée, soit au total 1.383.970 euros. Cette valorisation s'appuie sur l'actif net comptable corrigé des plus-values potentielles notamment sur les titres de participation.

Sur la base de cette valorisation, il a été convenu que la société « **DERET FD** » procède à une augmentation de capital social fixée à 1.383.970 euros, par création de 138 397 nouvelles parts de 10 euros chacune.

2.3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à **1.383.970 euros n'est pas surévaluée** et en conséquence que le montant de l'actif net apporté par **Monsieur Frédéric DERET**, est au moins égal à la valeur nominale des actions à émettre.

Il n'a pas été stipulé d'avantage particulier.

Fait à Gien, le 5 décembre 2007

Le Commissaire aux apports
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



S.A. Michel CREUZOT
Représentée par **Christian BAUDOIN**